

Janvier 2022- n° 74



BIM

Bulletin d'Informations Municipales

BONNE
ANNÉE



Le mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur, Chers Recyots,

Une nouvelle année s'ouvre à nous et... si nous la placions sous le signe de l'optimisme ?

Vous savez, cette tournure d'esprit qui dispose à prendre les choses du bon côté, en négligeant les aspects fâcheux ; ce sentiment de confiance dans une issue positive à toute situation...

L'équipe municipale agit depuis son élection dans ce contexte inédit de crise sanitaire avec confiance en l'avenir de notre commune ; travaille chacun de ses projets en le pensant au présent et au futur, dans le juste équilibre des dépenses et des recettes d'aujourd'hui et de demain.

2022 s'ouvre sous le signe du démarrage de projets d'envergure destinés à faciliter le quotidien des recyots : résidence séniors, micro-crèche, cantine, travaux de voirie et de stationnement, accueil extra-scolaire...

Nous engagerons également des travaux d'agrandissement et d'accessibilité de nos cimetières.

L'agglomération engagera les travaux d'extension de la zone d'activité artisanale (à l'arrière de l'actuelle) et lancera les études d'une probable extension de la zone d'activité Recy-Saint Martin.

Autant de projets qui, quoi qu'on en dise, garantissent un avenir à Recy et aux recyots.

Vous l'aurez compris c'est donc avec optimisme que je vous présente mes vœux de santé, bonheur, et confiance !

Bonne année 2022 !

Carole SAGUET SIMON
Maire de Recy

Infos Mairie

La Mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de

13 h 30 à 18 h 00.

Permanence
de Madame le Maire :

Le lundi

(sur rendez-vous)

Téléphone :

03 26 68 36 45

(à partir de 11 heures)

Site Internet :

www.recy.fr

Email :

mairie@recy.fr

Facebook :



@Recy.Mairie.Officiel

École Primaire

Fernand VITRY

03 26 68 44 37

Votre Mairie : une proximité au quotidien.

Célébrez vos nocés d'Or...

Vous souhaitez célébrer vos nocés d'Or, de Diamant, de Platine... ?

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche.

50, 60, 70...

Célébrez un mariage, un PACS ou un baptême républicain

Là encore, la Mairie se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche et de définir selon vos souhaits, une cérémonie personnalisée.



Allo Mairie...

Une ampoule de l'éclairage public HS, un trou dans un trottoir ou sur la route, une fuite d'eau, une question...

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui prendra les dispositions nécessaires à la réparation des dégâts éventuels et répondra à vos questions.

Location des salles...

La location des salles est **uniquement réservée aux habitants et Associations de Recy**.

Il est possible de réserver les salles pour des cérémonies dès lors que le repas se prend assis et que le masque est porté lors des déplacements. Il est toutefois interdit, jusqu'à nouvelle consigne, de danser.

La réservation d'une salle est enregistrée au plus tôt avant le jour de son utilisation : 12 mois pour les Associations de Recy et les habitants de Recy **pour un mariage** ; 9 mois pour les habitants de la commune pour tout autre motif.

À noter que la remise des clefs de la Salle des Fêtes Maurice SIMON ne peut se faire, hors vacances scolaires, que le vendredi à partir de 15h30. (plus d'info : www.recy.fr)

Le Pass vaccinal ou sanitaire est obligatoire pour accéder aux salles municipales.

Assistantes Maternelles

Valérie BEISSERT.....	9 bis Route de Louvois.....	03.26.65.86.39
Isabelle BELGRAND	21 rue des Étangs	03.26.22.45.23
Stéphanie DENNEVAL	11 rue des Tournelles	03.26.64.49.42
Dyane KASZA	17 rue des Étangs	06.75.26.98.61
Delphine MICHEL.....	24 rue des Étangs	09.80.63.76.83
Delphine WATIER	11 rue des Étangs	03.26.67.30.79
www.assistante.maternelle.marne.fr		<i>si vous recherchez une assistante maternelle</i>

Assistante Sociale



Marne
LE DÉPARTEMENT

Pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale, vous pouvez contacter directement la Circonscription de la Solidarité Départementale, Châlons Rive Gauche, 18 rue du 372^{ème} RALVF, à Châlons en Champagne. Tél. : 03.26.65.18.82.

Stop la PUB

Afin d'éviter la publicité intempestive dans les boîtes aux lettres, des autocollants « **STOP PUB** » sont disponibles en Mairie.



Informations Diverses



N° utiles :

« Allo service public » :	39 39	Assistante Sociale :	03 26 65 18 82
Châlons Agglo :	03 26 26 17 60	Mairie de Recy :	03 26 68 36 45
Collecte Sélective :	0 800 875 615	Préfecture de la Marne :	03 26 26 10 10
Mairie de Châlons :	03 26 69 38 00	SITAC Bus :	03 26 69 59 00

Adresses Internet utiles :

www.service-public.fr	<i>pour toutes vos démarches administratives</i>
www.marne.pref.gouv.fr	<i>site de la Préfecture de la Marne</i>
www.chalons-agglo.fr	<i>site de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne</i>
www.recy.fr	<i>site de Recy</i>

Population au 1^{er} janvier 2022

D'après les chiffres de l'INSEE, le nombre d'habitants de Recy au 1^{er} janvier 2022 est de **1 063**.



Etat Civil

Naissances

Léontine CAMPION	le 30 octobre	Victoria MERLE.....	le 28 décembre
Lola CHAMON	le 31 octobre	Noam NJONGA PERNET	le 29 décembre



Décès

Maria JAMAR née MULLER	le 28 septembre
Mathieu HEBERT	le 9 décembre
Louis MARÉCHAL	le 27 décembre



Gestion de l'eau potable : des changements à venir

Le prestataire Veolia gère le réseau d'eau potable de notre commune jusqu'au 31 janvier prochain, date de la fin de sa mission de Délégation de Service Public.

C'est donc Châlons Agglo qui assurera cette gestion étant compétent en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Quelles conséquences pour les usagers que nous sommes ?

Veolia relève les compteurs entre le 19 et 28 janvier afin de pouvoir établir la facturation.

En cas d'absence, vous serez invités à transmettre votre relevé de compteur afin que votre facture soit établie sur la base de votre consommation réelle en utilisant les services en ligne, en vous connectant sur le site internet : [https:// www.service.eau.veolia.fr](https://www.service.eau.veolia.fr), via l'application "Veolia et moi" ou bien par téléphone au 09.69.39.03.14 (appel non surtaxé).

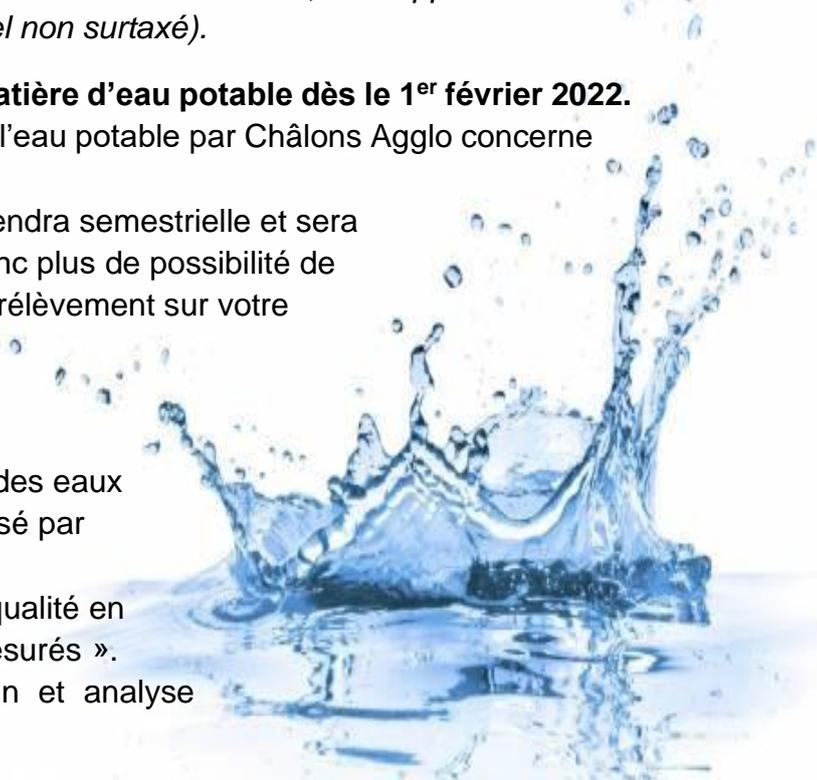
Châlons Agglo devient compétente en matière d'eau potable dès le 1^{er} février 2022.

La principale conséquence de la gestion de l'eau potable par Châlons Agglo concerne la facturation.

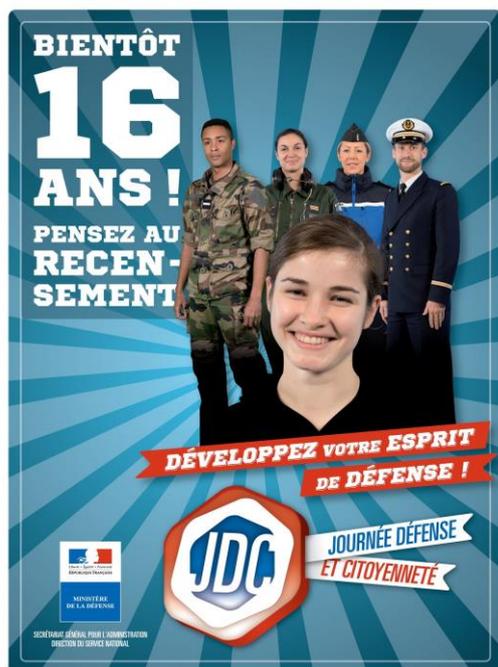
À compter de cette date, la facturation deviendra semestrielle et sera adressée via le Trésor Public. Il n'y aura donc plus de possibilité de mettre en place le paiement mensuel, par prélèvement sur votre compte bancaire.

Analyse bactériologique

Les derniers résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine réalisé par l'ARS Grand Est concluent à une « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Les résultats détaillés (mesures de terrain et analyse laboratoire) sont consultables en Mairie.



Recensement Citoyen



Tout jeune Français, ayant atteint l'âge de **16 ans**, fille comme garçon, doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie, ou en ligne sur le site Internet www.service-public.fr.

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour se présenter aux concours et examens publics (BAC, permis de conduire...).

Une pièce d'identité, le livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile sont nécessaires pour procéder au recensement.

Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), généralement dans sa 18^{ème} année.

La JDC est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen.

Le recensement citoyen permet également l'inscription automatique du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans.

Inscription sur la liste électorale

2022 sera une année d'élections.

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une Mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire sur Internet depuis le site www.service-public.fr et reste une démarche gratuite.

Attention, pour que vous puissiez voter il faut effectuer cette démarche au plus **tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin** (voir tableau ci-dessous).

Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1^{er} tour. Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous avez jusqu'au jour de l'élection (ou du référendum).

Les prochaines élections se tiendront :

- les **10 et 24 avril** pour l'élection du Président de la République ;
- les **12 et 19 juin** pour les élections Législatives.



Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars	Jusqu'au 4 mai
En Mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars	Jusqu'au 6 mai



Se déplacer depuis Recy



Afin de vous aider dans vos déplacements en transport en commun depuis ou vers Recy, l'agence du réseau SITAC a réalisé une fiche pratique pour se déplacer facilement.

Le dépliant est disponible sur le site du SITAC ou en Mairie.

Vous retrouverez toutes les informations utiles, rdv sur www.sitac.net.



NOUVEAU ! Service ResaGO - Un service complémentaire aux lignes urbaines ou périurbaines

Le service **ResaGo**, réalisé en petits véhicules et sur réservation, complète l'offre de bus classiques en proposant à tous une solution de mobilité pour se rendre en gare de Châlons ou vers les zones d'activités.

La Gare de Châlons :

Depuis ou vers la gare, ResaGO Gare vous propose 2 plages de réservation flexibles tôt le matin (entre 5h00 et 7h00) et le soir (entre 20h40 et 23h15).



Zones d'Activités, Centre

Hospitalier et Hôtels : Du lundi au vendredi, ResaGO prend le relai de la ligne 6 pour vous assurer des liaisons vers les Zones d'Activités, le Centre Hospitalier et les Hôtels, le matin avant 6h30 et le soir après 20h, depuis ou vers l'arrêt urbain le plus proche de chez vous !

Le Centre-Ville de Châlons ainsi que le Quartier des Grévières sont concernés par ce service.

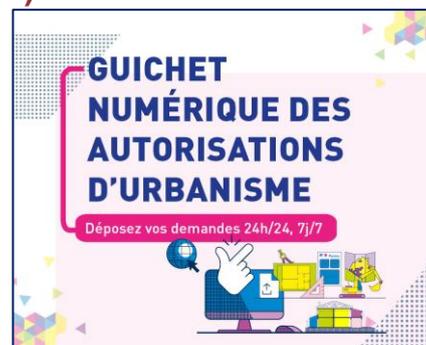
Rendez-vous sur le **site de réservation** : www.sitac.resago.net ou contactez le SITAC au 03.26.69.41.20 de 9h à 17h du lundi au vendredi, de 10h à 16h, le samedi (hors jours fériés).

Toutes les infos sur www.sitac.net/se-deplacer/flexo-resago-tpmr/

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

Construire une maison d'habitation, remplacer des fenêtres, ravalement d'une façade, installer une piscine, diviser et clôturer un terrain... Tous ces projets nécessitent une autorisation préalable, accordée par le Maire de la commune concernée ou par la Communauté d'Agglomération pour des déclarations d'intention d'aliéner

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de saisir l'administration par voie électronique pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme. Le portail est accessible 24h/24, 7j/7.



Une dématérialisation qui bénéficie à toutes et tous

Aux usagers : particuliers (commerçants, habitants) comme aux professionnels (architectes, maîtres d'ouvrage, notaires) qui constituent le dossier, élaborent et rassemblent les pièces, les déposent en ligne ou au service urbanisme, suivent l'instruction de la demande et reçoivent une décision.

Particuliers

Voici le lien pour accéder au guichet numérique : www.chalons-agglo.fr/gnau/

Professionnels :

Voici le lien pour accéder au guichet numérique : www.chalons-agglo.fr/GNAU/Application/gnau-epro.html

Dépôt des demandes d'urbanisme

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme :

1. Créer son compte ou se connecter avec FranceConnect
2. Choisir puis remplir le formulaire en ligne
3. Joindre les documents numériques du dossier
4. Soumettre le dossier à l'administration

Usage feux d'artifice – Lâcher de ballons

Un feu d'artifice dans son jardin ? Un lâcher de ballons ? Oui, mais...

Tirer un feu d'artifice depuis un terrain privé n'est pas interdit mais reste règlementé.

À contrario, il est interdit de tirer des pétards et feux d'artifice sur la voie publique sans autorisation de la Mairie, qui évalue le risque et concède ou non à votre demande.

S'il est généralement possible d'utiliser des artifices sur un terrain privé sans autorisation préalable, il convient tout de même d'en informer la Mairie.

En effet, un arrêté préfectoral règlementant les tirs de feux d'artifice ou de pétards peut avoir été pris.

Pour des tirs sur des lieux publics, vous devez demander une autorisation au Maire qui vous donnera ou non son accord après évaluation des risques.

Il est avant tout important de mesurer les désagréments et les risques pour son voisinage.

- faites attention à la météo (« de nombreux incendies sont imputables à un vent fort qui entraîne des débris d'artifices enflammés dans des herbes sèches ») ;
- veillez à la tranquillité de vos voisins.

Depuis 2015, il existe 4 catégories d'artifices de divertissement en fonction de leur **niveau de dangerosité** et de leur **niveau sonore**. Chaque catégorie requiert des distances de sécurité allant de 1 à 25m et les feux de catégorie 4 ne peuvent être utilisés que par des professionnels.

En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à 1 500 € d'amende. Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation) vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 10 ans de prison.



Quant à l'organisation d'un lâcher de ballon en extérieur, ceci requiert un accord de la Préfecture qu'il conviendra de solliciter au moins un mois avant la date souhaitée.

Certaines prescriptions générales sont là aussi imposées. Selon le nombre total de ballons, le lâcher doit s'effectuer par groupe de 50 ballons maximum à la fois, non reliés entre eux, afin d'éviter tout risque d'interférence avec la circulation aérienne. Ces baudruches, qui seront biodégradables, devront être gonflées à l'aide d'un gaz inerte (hélium, mélange hélium/air, mélange hélium/azote), de manière à éclater à une hauteur inférieure à 1 000 mètres.

Monoxyde de Carbone : Attention !

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Incolore, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz toxique imperceptible. Il est, chaque année, à l'origine de nombreuses intoxications en période hivernale.

Le monoxyde de carbone provient de la combustion incomplète de matières carbonées (gaz naturel, bois, charbon, butane, essence, fioul, pétrole, propane).

Pour réduire les risques que représentent l'intoxication au monoxyde de carbone, Santé publique France recommande de :

- Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En cas d'intoxication, les symptômes sont maux de têtes, fatigue, nausées... la prise en charge doit être rapide : aérer et appeler les secours.



Civisme : Mégots et Crottes de chien = même combat !

Nous regrettons de constater la prolifération de mégots et de crottes de chien laissés au sol...

Merci de laisser place nette, notamment devant l'école(!) pour éviter que nos chères petites têtes blondes s'amuse avec les mégots... Les poubelles sont parfaitement adaptées pour cela...



Quant aux crottes de chiens, un message clair : **MON ANIMAL FAIT = JE RAMASSE !** c'est aussi ça le civisme. **Merci à tous ceux que le font déjà.**

D'autant, que des sacs à déjection canine sont mis à votre disposition GRATUITEMENT à différents endroits de notre village ainsi qu'à la Mairie.

Collecte Sélective

N°Vert 0 800 875 615

APPEL GRATUIT

Rappel des jours de collectes des déchets :

Déchets ménagers	Container gris	le mercredi
Emballages	Sacs jaunes	le mercredi
Déchets verts	Container vert	le lundi



Le Papier et Le Verre → Point d'Apport Volontaire (PAV) :
Trois PAV se situent rue de Châlons (face à la boulangerie),
Voie des Épinettes (devant le cimetière des Épinettes)
et sur le parking de la Salle des sports Pierre ARNOULD.

!!! Ces PAV ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères !!!

Accès déchèteries

Les déchèteries de Châlons Agglo ne sont accessibles que sur présentation d'une CARTE D'ACCÈS. Pensez à la demander si vous ne l'avez pas fait.

Liste des déchèteries de l'agglomération sur www.chalons-agglo.fr.



Actu environnement

Installation de nichoirs à Chauve-souris



Les Chauve-Souris sont les seuls mammifères capables de voler, mais elles sont menacées, il faut donc les protéger !

Des étudiants en DUT Carrières Sociales option Gestion Urbaine ont sollicité la Mairie dans le cadre de leur projet de création de gîtes à chauve-souris, afin de participer à la protection de ces espèces.

Cela tombait à pic car l'équipe municipale avait en tête le même projet pour participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

C'est ainsi que quatre nichoirs ont été installés aux abords de l'Église par le personnel communal.



Les chauves-souris se nourrissent d'insectes, qu'elles chassent la nuit.

Une Pipistrelle commune ingère plus de 1 000 moustiques par nuit !

Cependant, en hiver, les températures baissent et les insectes se font rares : elles hibernent.

Les populations de chauves-souris se sont effondrées en Europe depuis les années 50 : perte d'habitat (destruction des haies, disparition des zones humides...), disparition de leurs gîtes (abattage d'arbres à cavités, traitement chimique des charpentes...), produits phytosanitaires qui tuent les insectes dont elles se nourrissent...

C'est pourquoi, en France et en Europe, toutes les chauves-souris sont protégées par la Loi. Les détruire, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leur gîtes et/ou leurs habitats est donc interdit.

Et tordons le cou aux idées reçues :

- Les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux !
- Elles ne portent pas malheur !
- Elles ne se reproduisent pas rapidement (chaque femelle donne naissance à un seul petit par an).
- Elles ne sucent pas le sang (sauf Dracula).
- Elles ne sont pas aveugles !
- Elles ne construisent pas de nid.

Dans l'attente de voir nos nichoirs habités, vous pouvez retrouver plus d'infos sur www.cen-champagne-ardenne.org ou www.chiropteres-champagne-ardenne.org



Cérémonies commémoratives

Le 11 novembre

Après des cérémonies commémoratives tenues en comité restreint du fait de la crise sanitaire, la population a largement répondu présente à l'**appel du 11 novembre 2021** afin de rendre hommage aux Morts pour le France durant la première guerre.

L'interprétation a capella de la Marseillaise par les enfants de l'École

Primaire Fernand VITRY a fait suite au dépôt de gerbe ainsi que des roses au pied du Monuments aux Morts pour chacun de nos combattants.



Le 5 décembre

A l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le dimanche 5 décembre dernier, un hommage a été rendu sous une météo clémente.



Ce qui s'est passé...

Réunion publique



Mardi 19 octobre, s'est tenue une réunion publique à la Salle des Fêtes Maurice SIMON à laquelle a assisté une soixantaine de Recyot.e.s.

Ce fut l'occasion pour Madame le Maire et son équipe municipale de détailler les différents projets en cours et à venir pour la commune : requalification de la friche industrielle rue de Châlons, déploiement de la fibre optique, règlement de la circulation et du stationnement, transfert de la cantine scolaire, aménagement d'un accès PMR à l'église, lancement d'études pour l'extension du Parc Industriel de Recy / Saint Martin sur le Pré, extension de la Zone Artisanale...

Cette réunion s'est achevée après un temps d'échange avec la salle. L'expérience sera sans doute reconduite.

Bois du Château d'eau

Comme annoncé dans le précédent BIM, la commune a pu faire l'acquisition amiable de la parcelle de bois jouxtant le château d'eau, mettant ainsi un terme à la procédure d'expropriation lancée fin 2019.

Les travaux de réflexion quant au projet d'aménagement de ce parc paysager vont être poursuivis. À noter qu'un débroussaillage des bordures du bois a d'ores et déjà été effectuée afin de sécuriser la circulation des piétons sur le trottoir, en particulier Voie de l'Abeille

Effacement des réseaux

La rue de la Marne s'est à son tour fait ôter ses fils.

Rien de chirurgical dans ces travaux (quoique...), ce sont bien ses réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public qui ont été enfouis.

S'en est suivi la réfection des trottoirs qui a pu être réalisée en fin d'année.

Travaux de démolition de la friche industrielle rue de Châlons

Comme attendu, les travaux de démolition de la friche industrielle rue de Châlons ont débuté courant octobre et avancent bien. Après la phase de désamiantage, la démolition des bâtiments ateliers et bureaux, l'enlèvement des cuves à hydrocarbures, c'est au tour des hangars de subir les assauts des engins de découpe afin d'être démantelés. Suivra, le grignotage des dalles.

Des nuisances sonores ne pourront pas être évitées. Nous remercions les riverains pour leur compréhension.

Les murs d'enceinte seront entièrement démolis et un merlon sera créé tout autour de l'emprise de la friche.

Fin des travaux de démolition :
15 mars au plus tard.



Ce qui va se passer...

Travaux rue Montante

Cette année, la rue Montante va être entièrement refaite avec la création d'une zone de rencontre et d'un sens unique de circulation.

En effet, avec une circulation routière grandissante, il a été décidé de sécuriser tout le secteur jouxtant le jardin d'expression, le verger partager sans oublier la Balade des Trois Eaux.

Des places de stationnement vont également être créées, notamment au niveau de la montée vers le pont qui mène au canal.



Accessibilité de l'Église

Nous savons les difficultés pour certains d'accéder à l'église du fait des marches à franchir. Ce problème va pouvoir être résolu suite à l'acquisition du bien sis au 2 rue Montante.

En effet, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite va être réalisée sur la partie enherbée située à gauche de l'Église, rue Montante.

Une réflexion est actuellement menée sur l'aménagement de cette rampe et son environnement immédiat, avec potentiellement la démolition d'une partie de la grange.

Coût indicatif : 75 000 € HT.

En raison de délai d'obtention de subvention, ces travaux pourraient être décalés à 2023, immédiatement après la réalisation de la voirie.



Extension du nouveau cimetière



La Loi impose aux communes de veiller à ce qu'un nombre suffisant de concessions soit effectif pour faire face aux besoins des administrés.

Après avoir repris les concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de l'Église, les disponibilités du cimetière des Épinettes sont à ce jour réduites.

Il a donc été décidé d'agrandir le cimetière des Épinettes sur la propriété adjacente, déjà propriété de la commune, qui pourra à terme offrir plus de cent nouvelles concessions.

Les travaux de construction d'un cimetière paysager seront donc engagés cette année, dans la continuité du cimetière actuel :

- Création d'un mur de clôture ;
- Travaux de terrassement pour porter le terrain au niveau de l'actuel cimetière (préservation des nappes phréatiques) ;
- Création d'une allée d'accès, d'une allée centrale et d'allées secondaires y compris pour rejoindre le cimetière existant en revêtement perméable végétal ;
- Plantation de nombreux arbres à haute tige.

Des cavurnes et un colombarium restent à l'étude.



Cantine scolaire

Ce sont près de 70 enfants qui chaque jour fréquentent la cantine scolaire.

Organisée salle Maurice Simon depuis la crise sanitaire, un retour de la cantine dans la salle Orange ne peut être envisagé, faute de place suffisante.

Un appel d'offres va être lancé second trimestre 2022 afin de réaliser une nouvelle cantine scolaire en fusionnant les deux salles situées le long de la salle Maurice Simon et actuellement mises à la disposition des Associations. Les coûts des équipements de la cuisine seront ainsi mutualisés pour l'usage de la restauration scolaire et de la location de la salle.

Un soin particulier sera apporté au choix des matériaux et principes constructifs pour offrir un espace cantine clair, avec une acoustique améliorée et un traitement de l'air adapté.

De plus, cette localisation permettra le déplacement des élèves en toute sécurité sans emprunter la voie publique.

Coût estimatif : 180 000 € HT

La municipalité étudie parallèlement une nouvelle répartition mutualisée des salles pour nos Associations.



Âges et Vie

Alternative à l'EHPAD, « Âges et Vie » s'implantera à Recy, rue de Châlons, sur l'avant de la friche, et proposera aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles, mais qui veulent rester dans leur village, un logement au sein d'un lieu de vie conçu pour 8 personnes âgées seulement. Elles trouveront auprès d'auxiliaires de vie présentent 24/24h les services leur permettant de vivre le plus normalement, dans un cadre de vie à taille humaine et pour un coût moindre qu'une maison de retraite.



Le logement porte sur un plain-pied, comprenant deux parties :

- ⇒ une partie individuelle d'environ 30m² accessible directement depuis l'extérieur, composée d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau et d'une terrasse ;
- ⇒ les lieux communs avec les autres colocataires : une grande pièce cuisine/séjour/salon, une buanderie, un cellier et un jardin.

Chez Âges et Vie vous pouvez venir en couple, avec votre animal de compagnie et vous pouvez apporter vos meubles.

Ce projet privé ne fait pas appel aux finances communales, il s'agit d'une solution clé en mains avec un droit d'accueil privilégié pour les recyots âgés.

Du côté de l'école Primaire Fernand VITRY

Effectifs 2021-2022

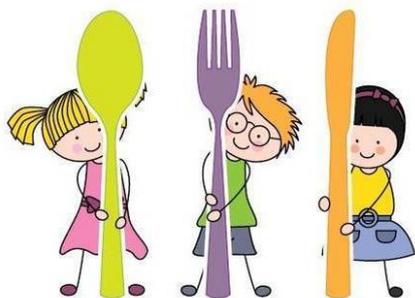
Les effectifs de l'école primaire sont les suivants :

- ☞ 8 petits, 10 moyens et 19 grands
- ☞ 12 CP, 15 CE1, 12 CE2, 21 CM1, 11 CM2

Soit un effectif de **108** enfants.



Cantine scolaire



Notre prestataire de restauration scolaire vient de mettre à disposition un nouvel accès aux menus de la cantine de vos enfants.

Si vous souhaitez savoir ce qui attend l'assiette de votre enfant, rendez-vous sur ce site Internet :

<http://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/d3eadcb3e6194284bd4130469050f593> section « Menu ».

Ce lien est disponible directement sur « **Mon Espace Famille** ».

Si vous ne disposez toujours pas de votre compte à cet espace, qui vous permet de réserver les repas de la cantine de vos enfants, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Association Française de Premiers Répondants



En France, les arrêts cardiaques représentent 50 000 décès par an, soit 150 décès par jour. De plus, chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire fait perdre 10 % de chance de survie à la victime.

C'est pourquoi il est primordial d'agir le plus rapidement possible.

L'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) est une association créée en 2016 à l'initiative de sapeurs-pompiers et d'infirmiers mosellans concernés par le secours d'urgence à la personne et souhaitant s'engager au-delà du maillage classique de la chaîne des secours français.

L'objectif de l'association est de créer un réseau de secouristes

de proximité – **les Premiers Répondants** – afin d'intervenir dans les premières minutes lors d'un arrêt cardiaque.

L'application mobile gratuite AFPR – Premiers Répondants permet de géolocaliser ces personnes formées aux premiers secours, dès lors qu'un numéro d'urgence (15 ou 18) a été composé pour signaler une victime. L'application est

ensuite capable de guider le secouriste jusqu'au lieu d'intervention et, le cas échéant, de lui indiquer l'emplacement d'un défibrillateur public se trouvant sur son itinéraire.

Cela permet de gagner de précieuses minutes dans la prise en charge de la victime, ce qui augmente ses chances de survie, grâce à une proximité et une rapidité d'intervention.

Vous êtes formés aux gestes de premiers secours ? N'attendez plus, devenez Premier Répondant en vous inscrivant sur l'application AFPR – Premiers Répondants, disponible sur toutes les plateformes !

Vous n'êtes pas formé ? De nombreuses associations agréées sécurité civile vous permettent de passer votre PCS1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) : Croix Rouge, Protection Civile, unions départementales de sapeurs-pompiers...

**Vous êtes en mesure de sauver des vies.
Rejoignez le réseau des Premiers Répondants !**



Association Française de Premiers Répondants



Toutes les infos sur www.afprappli.com.

Les trottinettes électriques

En 2020, 870 accidents corporels impliquant un Engin de Déplacement Personnel motorisé (EDPm) ont été enregistrés par les forces de l'ordre. Cette catégorie inclut les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, monoroues etc.

Ces accidents ont provoqué la mort de 7 usagers d'EDP motorisé, et engendré 774 blessés parmi les usagers d'EDP et 157 parmi les autres modes (piéton, cycliste, 2RM et automobilistes). L'usage des trottinettes électriques, l'EDP motorisé le plus commun, s'est rapidement développé ces dernières années, si bien qu'une réglementation s'est avérée nécessaire pour encadrer la pratique.

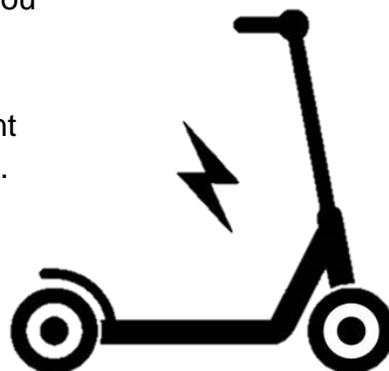
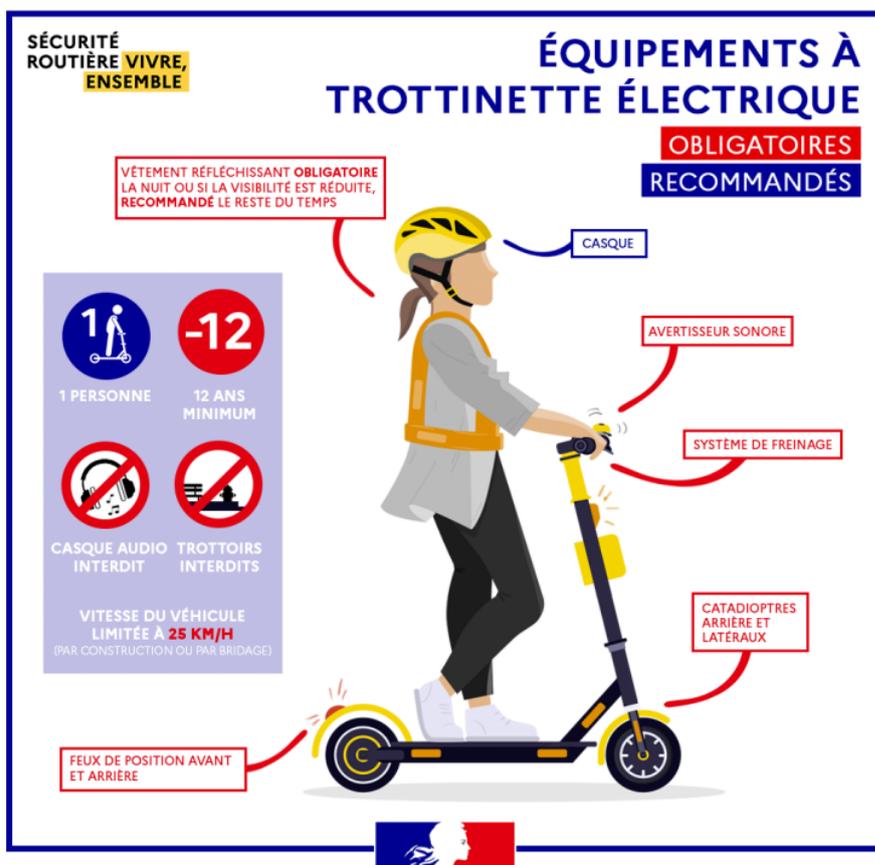
Le Code de la Route a donc été complété de règles spécifiques qui s'appliquent aux trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes et monoroues.

Ceci afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

- La trottinette électrique est interdite aux enfants de moins de 12 ans.
- Il est interdit de circuler sur les trottoirs, sauf si vous coupez le moteur.
- En agglomération vous devez circuler sur les pistes cyclables ou à défaut sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h. Hors agglomération, uniquement sur les pistes cyclables ou voies vertes.
- Il est interdit de rouler avec une trottinette électrique qui dépasse les 25 km/h.
- L'usage des écouteurs est interdit.
- Le transport de passagers est interdit.
- Les équipements suivants sont obligatoires : feux avant et arrière, système de freinage, avertisseur sonore (klaxon).
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant est obligatoire la nuit ou lorsque la visibilité est faible.
- L'assurance responsabilité civile est obligatoire.
- Les personnes qui louent leur trottinette électrique devront vérifier leur contrat de location et/ou souscrire à une assurance.

Les amendes en cas d'infraction vont de 35 € à... 1 500 € !

Pour la sécurité de tous, respectons les règles !



Participation Citoyenne

Restons tous vigilants !

N'hésitez pas à signaler tout individu ou véhicule suspect le plus rapidement possible aux référents locaux de « Participation Citoyenne » qui sont : Messieurs O. **FLORES** (06.70.95.08.55), J.-B. **BASSUT** (06.37.47.31.59), J. **BOUCHER** (03.26.21.56.26) et M. **CALLEJAS** (06.82.92.59.10). Si vous constatez des comportements qui vous paraissent suspects, n'appellez pas la Police mais un des référents. Ce système permet de ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre. La Police ne sera contactée directement qu'à l'occasion d'un évènement grave et sérieux qui nécessite une intervention immédiate.



Nouveau à Recy

Bien que basée à Châlons, Châlons Running est une Association sportive qui peut intéresser les Recyots puisqu'un départ se fait Place de la Mairie chaque mercredi et samedi.

Mais qui est Châlons Running ?

Nous avons rencontré le président de cette Association.

« Bonjour Mathieu, depuis plusieurs mois, d'étranges bonhommes rouges « les Reds » sillonnent les rues de Recy, peux-tu nous expliquer ce phénomène ?

En juillet 2016, J'ai créé avec 4 copains passionnés de course à pied l'association loi 1901 « Châlons Running ». Je créais à la même période un magasin de sport « SPORT & CO » à Saint-Memmie où la course à pied allait prendre toute sa place. Je suis diplômé d'état et entraîneur depuis 20 ans et pratiquant passionné de la course à pied depuis 1990.

L'objectif est de courir ensemble : C'est plus convivial et plus stimulant... allez courir seul après une journée de travail ce n'est pas le plus simple. Résidant à Recy, plusieurs créneaux sont disponibles : le mercredi à 19h et le samedi à 9h, au départ de la Mairie, pour 1h de footing loisirs.

Les mardi et jeudi à 18h30 et le dimanche à 9h30 le départ se fait depuis la passerelle du Jard pour des séances plus orientées vers les performances.

Rejoignez-nous ! 2 séances d'essais gratuites.



Mathieu - Président du club »

Contact : Mathieu EBNER - Tél. : 06 999 555 71 - mathieu.ebner@outlook.fr

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT.E/RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES	ANNIE MARCHAL michel.marchal808@orange.fr03 26 65 24 85
SERVICE D'AIDE À DOMICILE.....	JEANNE-MARIE BASSUT03 26 65 33 06
CLUB FÉMININ	LYSIANE DERVIN03 26 65 21 42
"	BRIGITTE PERARD.....03 26 65 22 14
"	CHANTAL GRANDCOLAS03 26 68 23 95
ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERG ^T	MIKAËL MILLERO03.26.26.30.96
.....	ANNIE MARCHAL03 26 65 24 85
REPAS DES AÎNÉS.....	JEANNE-MARIE BASSUT03 26 65 33 06
CARTES D'ADHÉRENTS/TRÉSORERIE.....	ANNIE MARCHAL03 26 65 24 85
TAMALOU (CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE).....	CHANTAL CHANGENOT chantal.changenot53@orange.fr03 26 65 67 18
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ALICE JACQUOT cpe.recy@gmail.com03 26 26 93 15
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD h-arnould@orange.fr03 26 65 25 18
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT lallefranck@bbox.fr03 26 68 07 83
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	JEAN JESSON jean.jesson@wanadoo.fr03 26 65 21 71
COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT !	SYLVIANE JACQUET d-jacquet@orange.fr03 26 65 69 43
ERSM BASKET	VÉRONIQUE JESSON ersmbasket.presidente@gmail.com.....03 26 68 00 97

ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – d-jacquet@orange.fr

SECTION BADMINTON	LUC DIDIER	lucdid51@gmail.com	06 62 47 71 09
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS.....	olivier.karas@free.fr	06 95 58 00 13
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE.....	augsylvie@gmail.com	06 03 39 74 77
SECTION YOGA	ANIMATRICE : CORINNE		06 52 69 22 17
SECTION GYM VOLONTAIRE	ODILE GIRARD.....	odile51@orange.fr.....	06 77 07 35 62
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT	marienoelle.piat@free.fr	03 26 68 26 45
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI.....	abdourazak@hotmail.com.....	06 50 25 16 54
SOPHROLOGIE.....	BARBARA SAGUET.....	barbara.saguet.sophrologie@gmail.com	
SECTION PÉTANQUE	JACKY BOUCHER	jackyboucher984@neuf.fr	
SECTION BOXE THAÏLANDAISE	FRANÇOIS AUBERTELLE	aubertellefrancois@gmail.com ...	06.61.06.97.83

Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré - Tél./fax : 03.26.64.22.92.
footballclub.stmartinsurlepre@orange.fr

Paroles aux Associations.

Téléthon 2021



MERCI à vous, fidèles donateurs !

BRAVO et **MERCI** à toutes les Associations du village qui ont répondu présent lors des après-midi « Jeux de société » pour adultes et enfants du 20 novembre 2021 et toute la journée du Samedi 4 décembre dernier.

MERCI aux Associations extérieures qui sont intervenues et ont animé cet après-midi festif.

Cette forte mobilisation a permis de récolter la somme de **5 349,40 €** au profit de l'AFM TELETHON et aider ainsi la recherche afin de trouver des traitements que trop de malades attendent encore aujourd'hui.

Notre effort est récompensé et nous espérons inciter de nombreuses personnes de notre commune à venir nous rejoindre pour préparer, dès le printemps, prochain cette manifestation communale et inter-associative.

Nous avons besoin de nouvelles et belles idées pour être encore plus présents et renforcer le dynamisme existant dans notre village.

Contactez dès maintenant Madame Chantal CHANGENOT (03.26.65.67.18).

Nous avons pu clôturer cette journée en admirant le magnifique feu d'artifice, qui n'avait pas pu être tiré le 14 juillet dernier, offert par la Mairie, avec des milliers d'étoiles pétillantes dans le ciel de Recy porteuses d'espoir.

A très bientôt et **BONNE ANNÉE** à tous.

Section Gym Enfant de l'ERSM

Le Père Noël est passé voir les enfants pendant le cours de gymnastique.

Il a écouté les chants de Noël, il a pris les lettres et écouté tous les souhaits.

Il est reparti préparer les commandes après avoir distribué des friandises



TAMALOU

Réservez ces dates dans votre agenda : 10-11-12 juin 2022

L'association « TAMALOU » organise un superbe voyage au **Puy du Fou**. Venez nombreux et vivez une expérience inoubliable chargée en émotions fortes, en surprises et en grands spectacles grandioses !

Le 1^{er} jour après un dîner pris à l'hôtel, en route pour « les Noces de feu » : Spectacle fantastique où danseurs et décors géants surgissent des profondeurs du lac.

Le 2^{ème} jour, journée complète sur le parc, lieu hors du temps ; le soir après un dîner pris en commun, rendez-vous avec le plus grand spectacle de nuit au monde : 1 H 30 de spectacle où a Cinéscénie vous en met plein les yeux !

Le 3^{ème} jour, matinée sur le parc et retour à Recy après un déjeuner pris en commun sur le parc.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser rapidement à Chantal CHANGENOT, Présidente de l'Association « TAMALOU » au 03.26.65.67.18 (Attention places limitées).



Section Boxe Thaïlandaise de l'ERSM

« Dhee sok Battle » le Gala de boxe Thai à Recy !

Le club de boxe Thaïlandaise de Recy « le **Dhee Sok Gym** » organise pour la première fois un gala le **samedi 16 avril 2022** à la salle Pierre Arnould de Recy !



Une affiche explosive, 4 combats semi professionnels ainsi que 4 combats professionnels.

Au programme, des combattants venus de toute la France et également 1 duel international.

Un évènement ouvert à tous, une occasion de découvrir ce sport de combat qui porte beaucoup de valeur tel le respect, l'humilité et le courage.

Une soirée sportive exceptionnelle autour d'un show son et lumière.

Entrée à 15€ / Sandwicherie et buvette sur place.

Le Dhee Sok Gym : Le club est implanté à Recy depuis septembre 2019 et compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents.

Nous proposons 4 sections :

- 6 à 9 ans le mercredi de 14h à 15h15
- 10 à 15 ans le mercredi de 15h30 à 17h
- Cour spécial féminine le jeudi de 18h30 à 20h15
- Mixte et tous niveaux les lundis et vendredis soir de 18h30 à 20h30

Le Muay-Thai : La boxe Thaï est un sport de combat complet qui permet d'utiliser les coups de pied, de poing, de coude et de genoux ainsi que les projections.

Plus d'info sur l'évènement et la billetterie : contacter François au 06.61.06.97.83.



**Le Coronavirus est toujours là. Continuons de nous protéger.
PRENEZ SOIN DE VOUS !**